

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Septembre 2025

Présents :

CAZAUD Sandrine, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARTY Claude, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry et TOURENQ Pierre.

Absents excusés :

CHAUSSENET-PONS Candice
MARIANI Stéphanie
SEILHAN David

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLANET

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte-rendu du 12 juin 2025*
- *Mise en place du compte financier unique (CFU)*
- *Mise en place du compte épargne temps (CET)*
- *Approbation de la charte 2025-2040 du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises*
- *Approbation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols*
- *Avis sur le projet de création de la réserve naturelle souterraine de l'Ariège*
- *Programmation des travaux 2026*
- *Organisation des manifestations de fin d'année*
- *Informations diverses*

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juin 2025

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Mise en place du compte financier unique (CFU)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place le Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif. En effet, la loi de Finances 2024 prévoit la généralisation du Compte Financier Unique, au plus tard en 2027, c'est-à-dire au titre de l'exercice 2026. Il présente les objectifs visés par cette évolution réglementaire :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du compte financier unique.

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Mise en place du compte épargne temps (CET)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps. Ainsi, par exception à la règle de l'annualité des congés qui oblige en principe à solder ses congés au 31 décembre et indépendamment des autorisations exceptionnelles de report, le CET permet à l'agent qui le demande d'accumuler des droits à congés rémunérés afin de les utiliser ou de les valoriser ultérieurement. L'autorité territoriale propose que ce compte soit encadré dans la limite de ce que permet la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre du Compte Epargne Temps pour tous les agents à compter 1^{er} janvier 2026 (à l'exception de ceux qui sont en temps de travail annualisé).

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Approbation de la charte 2025-2040 du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Occitanie a l'initiative de la procédure de renouvellement de la Charte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées ariégeoises et l'a déléguée au Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Il indique que pour intégrer le Parc naturel régional pour la période 2025-2040, les collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude doivent approuver sa Charte et ses annexes, par une délibération positive et sans réserve. Conformément au code de l'Environnement, l'approbation sans réserve du dossier de Charte emporte également demande d'adhésion au Syndicat mixte du PNR.

Le conseil municipal, compte-tenu du rapport bénéfices / coûts, décide à l'unanimité de reporter la décision à une séance ultérieure afin d'examiner les avantages et les inconvénients de cette adhésion (avant le 30 novembre 2005, délai de rigueur).

<i>POUR - 8</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 4</i>
-----------------	-------------------	-----------------------

V. Approbation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la France s'est fixée l'ambition d'atteindre l'objectif de "zéro artificialisation nette des sols" (ZAN) en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) dans les dix prochaines années, d'ici à 2031. Dans ce cadre, les articles L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales et L. 153-27 du code de l'urbanisme prévoient que le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes. Il rend compte à la fois de l'artificialisation des sols sur le territoire concerné au cours des années civiles précédentes et de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols présenté.

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. Avis sur le projet de création de la réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège

Monsieur le Maire présente Mmes MAURETTE Marie-Claude et Bernadette, venues assister au conseil municipal en leur qualité de propriétaires au hameau de Labouiche, qui se trouve dans le périmètre du projet de réserve naturelle nationale souterraine. Elles ont souhaité rencontrer la municipalité afin d'évoquer leurs préoccupations dues à l'impact de ce classement sur leurs propriétés. En effet, afin de préserver les zones souterraines, il ne pourrait plus y avoir de constructions, d'abattage d'arbres, d'écobuage ou tout autres travaux en surface. Néanmoins, les informations disponibles ne permettent pas de clarifier les contraintes qui seront induites pour les riverains.

Monsieur le Maire conseille à Mmes MAURETTE d'aller à la rencontre du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours, ce qu'elles vont faire prochainement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision à une séance ultérieure, une fois que l'enquête publique sera close et que le rapport du commissaire enquêteur aura été étudié.

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VII. Programmation des travaux 2026

Monsieur PELISSIER propose les différents chantiers à réaliser afin de définir la programmation 2026 des travaux de voirie sous convention de mandat avec l'Agglo Foix-Varilhes. La commission des travaux va se charger d'étudier les priorités.

Par ailleurs, plusieurs élus signalent que la descente vers le Chemin de la Fount semble représenter un danger en raison de la forte hauteur entre la voie et le terrain en contrebas. La pose d'un garde-corps va être étudiée.

VIII. Organisation des manifestations de fin d'année

Madame REGALON indique le calendrier ainsi que les différentes modalités d'organisation des diverses manifestations :

- 11 novembre : avec la participation du Colonel Surin qui se rendra en amont à l'école pour travailler sur la commémoration de l'armistice
- Marché de Noël le dimanche 30 novembre 2025 au gymnase Marcel Pugibet (salle ASPTT)
- Goûter intergénérationnel le 19 décembre 2025

IX. Informations diverses

- Élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUEvRP) : il est demandé au secrétariat de prendre contact avec le service de prévention du Centre de Gestion pour réaliser un audit en vue de la mise en place du DUEvRP.
- Contentieux avec le SMECTOM : intervention du Défenseur des Droits à la demande de la commune afin de régler ce litige. Réponse du SMECTOM toujours en attente.
- État des lieux de la salle multi-activités : litige avec de récents locataires qui impose un changement de process dans la réalisation de l'état des lieux. Plusieurs pistes sont en discussion.
- Festival de cirque organisé le samedi 4 octobre par l'association Art'Mate.
- Installation du système de vidéoprotection à la salle multi-activités : certaines vérifications doivent encore être effectuées car la résolution n'est pas tout à fait satisfaisante.
- Dégradations du stade (2021) : condamnation des mis en cause à verser des dommages et intérêts à la commune ; attente du jugement définitif pour demander le versement.
- Communication des documents administratifs dorénavant sur demandes écrites et sous délai de 7 jours
- Protection sociale complémentaire : obligation de mettre en place la participation pour le risque « santé » au 1/01/2026, avec saisine du Comité social territorial avant la délibération définitive qui doit être prise avant le 15/12/2025. Participation employeur à 15 € par mois et par agent.
- Chemins de randonnées : Mmes GRELLET et MAYORAL ont rencontré M. DALLAPORTA au sujet du sentier de Sarda qui pourrait emprunter un itinéraire alternatif plutôt intéressant. La commission va examiner les différentes options.

Séance close à 21h45